

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 09 avril 2021

COVID-19 :

Un nouveau centre de vaccination à Angers à partir du 12 avril 2021

Un nouveau centre de vaccination va ouvrir ce lundi 12 avril au Parc des expositions d'Angers. Les services de la Préfecture de Maine-et-Loire, de l'ARS Pays de la Loire et de la Ville d'Angers sont mobilisés aux côtés des professionnels de santé pour la mise en place de ce centre.

L'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Maine-et-Loire ont sollicité la Ville d'Angers pour l'ouverture d'un centre de vaccination permettant d'accélérer la campagne de vaccination engagée depuis janvier. Piloté par la Ville d'Angers, le centre de vaccination **ouvrira ses portes le 12 avril au Parc des expositions** (ParcExpo, salle Amphitéa, 51 Route de Paris, 49480 Verrières-en-Anjou).

Grâce à la mobilisation des professionnels de santé du territoire, des services de l'ARS, de la Préfecture, de la Ville d'Angers et des pompiers du SDIS, ce centre permettra de réaliser plus de 8 000 vaccinations chaque semaine au mois d'avril. Il est prévu pour une capacité maximale d'environ 20 000 injections par semaine.

Le centre de vaccination des Greniers Saint-Jean reste ouvert jusqu'au vendredi 7 mai inclus. Toutes les personnes ayant eu leur première injection au centre des Greniers Saint-Jean recevront leur deuxième injection dans ce même centre.

Qui peut se faire vacciner ?

Dans un premier temps, la vaccination dans ce centre est **ouverte aux publics suivants** :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- Les personnes de 18 à 69 ans présentant une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19* (avec prescription médicale) ;
- Les personnes de 50 à 69 ans inclus atteintes d'au moins une comorbidité* ;
- Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social, ayant plus de 18 ans.

* Liste disponible ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-unparticulier/article/foire-aux-questions-reponses-cles>

Comment prendre rendez-vous ?

La vaccination est **gratuite**, mais **la prise de rendez-vous est impérative** avant de se présenter au centre de vaccination (aucun rendez-vous ne sera donné sur place).

Le rendez-vous se prend :

1. Prioritairement, sur le site **Doctolib** : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/angers/centre-de-vaccination-covid-19-angers-parc-des-expositions>
2. Pour les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet, par **téléphone** au numéro : **02 41 05 59 99**
3. Sur le site **sante.fr** : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

Comment se déroule la vaccination ?

Les vaccinations seront effectuées par l'équipe médicale du **lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 (y compris les jours fériés)**. Le vaccin administré sera de type **Pfizer BioNTech** (vaccin à ARN messenger).

A l'accueil du centre de vaccination, vous devrez **présenter les documents suivants** :

- Une pièce d'identité
- Votre carte vitale
- Un questionnaire de santé complété : à imprimer depuis la page Doctolib dédiée ou disponible au centre.

La vaccination interviendra après un **entretien avec le personnel médical**. Elle sera suivie d'un **temps de repos de 15 minutes** dans un espace dédié.

Se rendre dans le centre de vaccination

Les déplacements effectués pour se faire vacciner sont autorisés au-delà de la limite de 10 km et du couvre-feu à 19h prévus dans le cadre des mesures renforcées en vigueur depuis le 3 avril. Il suffit d'être muni d'une **attestation de déplacement dérogatoire** en ayant coché la case « Consultations et soins ».

Depuis le 29 janvier, tous les transports du **réseau régional Aléop**, cars, transports à la demande, trains et bateaux sont gratuits pour se rendre dans un centre de vaccination. La simple présentation d'un justificatif de rendez-vous et d'une carte d'identité suffit pour obtenir la gratuité du transport régional. Plus d'informations : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

A Angers, en plus de la ligne de bus Irigo n°2, qui assure la liaison jusqu'au Parc des expositions toutes les 30 minutes, 2 navettes de bus seront mises en place au départ de la place Lorraine, à proximité de l'Hôtel de Ville, dès le 12 avril au matin. Elles fonctionneront du lundi au samedi, avec un départ toutes les 25 minutes.

Il est également possible de se rendre sur site en voiture. Trois parkings (fléchés) sont aménagés : P0, P1 et P2. Une signalétique posée permettra de rejoindre à pied la salle Amphitéa.

Plus d'informations

Page internet « **COVID-19 : Où se faire vacciner ?** » : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-ou-se-faire-vacciner>

Flyer « **Je me suis fait vacciner, et ensuite ?** » :

https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2021-02/Flyer_vaccination-covid_jan2021_new.pdf

Contacts presse :

Service communication
06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr

 @ars_pdl

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 02 41 81 81 36 – 80 25 / pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr



@Prefet49